



BUDGET

BUDGET PRIMITIF 2025 RAPPORT DE PRESENTATION

Caisse des Ecoles d'Aureilhan

E-mail : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

Site web : www.ville-aureilhan.fr

Tél. : 05 62 38 91 50

Place François Mitterrand

65801 Aureilhan Cedex



SOMMAIRE

Le budget primitif par nature

Pages 3 - 7

- | | |
|---|-------------|
| 1) Préambule | Page 3 |
| 2) L'équilibre du budget primitif de la Caisse des écoles | Page 4 |
| 3) La section de fonctionnement | Pages 4 - 6 |
| A) Les dépenses de fonctionnement | Pages 4 - 5 |
| B) Les recettes de fonctionnement | Page 5 |
| C) Représentation graphique de la section de fonctionnement | Page 6 |
| 4) La section d'investissement | Pages 6 - 7 |
| A) Les dépenses d'investissement | Pages 6 - 7 |
| B) Les recettes d'investissement | Page 7 |

LE BUDGET PRIMITIF PAR NATURE

1) PREAMBULE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des Collectivités Territoriales et leurs établissements publics (dont la Caisse des Ecoles) utilise la nomenclature M57 en lieu et place de la nomenclature M14.

Afin d'assurer la communication des éléments budgétaires aux contribuables Aureilhanais, l'article L 2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et leurs établissements publics (dont la Caisse des Ecoles) impose la réalisation d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif et du Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note sur le Budget Primitif (BP) répond ainsi à l'obligation fixée par l'article L 2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et leurs établissements publics.

Le Budget Primitif 2025 de la Caisse des Ecoles d'Aureilhan a été voté le 01 avril 2025 par le Comité de la Caisse des Ecoles. Schématiquement, il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif 2025 peut être consulté sur simple demande au service comptabilité aux heures d'ouverture de la Mairie.

2) L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Budget Primitif (BP) 2025 de la Caisse des Ecoles est équilibré de la façon suivante :

Libellé	BP 2025 Caisse des écoles
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	508 328,92 €
Dépenses d'ordre	19 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	527 328,92 €
Recettes réelles	486 300,00 €
Recettes d'ordre	0,00 €
R002 Résultat reporté ou anticipé	41 028,92 €
Total des recettes de fonctionnement	527 328,92 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	55 766,11 €
Dépenses d'ordre	0,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	55 766,11 €
Recettes réelles	1 522,00 €
Recettes d'ordre	19 000,00 €
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	35 244,11 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	0,00 €
Total des recettes d'investissement	55 766,11 €

3) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la Caisse des Ecoles d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du restaurant scolaire et des écoles.

Pour la Caisse des Ecoles, les recettes de fonctionnement correspondent aux recettes encaissées au titre des prestations fournies aux élèves (ventes de repas, cotisation caisse des écoles) ainsi qu'à la subvention versée par la Commune.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les frais de maintenance, les frais de transport, ...

A) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont estimées à **527 328,92€** pour 2025 contre 489 707,02€ en 2024. Les dépenses réelles estimées sont en hausse de 7,76% soit 508 328,92€ en 2025 contre 471 707,02€ en 2024.

Dépenses de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation
Chap. 011	Charges à caractère général	286 507,02 €	279 088,92 €	-2,59%
Chap. 012	Charges de personnel	183 500,00 €	228 000,00 €	24,25%
Chap. 65	Autres charges gestion courante	800,00 €	1 140,00 €	42,50%
Chap. 67	Charges spécifiques	100,00 €	100,00 €	0,00%
Chap. 68	Dotations aux provisions et dépréciations	800,00 €	0,00 €	-100,00%
Total des dépenses réelles		471 707,02 €	508 328,92 €	7,76%
Chap. 042	Opération d'ordre entre section	18 000,00 €	19 000,00 €	5,56%
Total des dépenses d'ordre		18 000,00 €	19 000,00 €	5,56%
Total des dépenses de fonctionnement		489 707,02 €	527 328,92 €	7,68%

011 – Charges à caractère général :

Les dépenses du Chapitre 011 « Charges à Caractère général » sont estimées à 279 088,92 € en 2025 contre 286 507,02 € en 2024, soit une baisse de 2,59 %.

Les prévisions budgétaires ont été ajustées aux dépenses réelles de 2024 diminuées des couts liés aux travaux du restaurant scolaire (prestation de services notamment). Elles tiennent également compte de l'inflation.

012 - Charges de Personnel :

Les prévisions budgétaires 2025 de « Charges de personnel » de la Caisse des Ecoles ont été réévaluées pour prendre en compte leur évolution et rendre compte d'une évaluation sincère correspondant à la réalité. Elles sont ainsi estimées à 228 000€ pour 2025 au lieu de 183 500€ en 2024 soit une augmentation de 24,25%.

Chapitres 65 - Autres charges de gestion courante et 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions :

Ces chapitres tiennent compte des préconisations du Service de Gestion Comptable de Tarbes concernant les admissions en non-valeur et les créances éteintes.

B) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions de recettes de fonctionnement sont estimées à **527 328,92€** en 2025 contre 489 707,02€ en 2024.

Les recettes réelles estimées sont inscrites à hauteur de 486 300€ en 2025 contre 469 900 € en 2024, soit une hausse de 3,49 %.

Recettes de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation
Chap. 70	Produits des services	221 200,00 €	224 600,00 €	1,54%
Chap. 74	Dotations et participations	248 000,00 €	261 000,00 €	5,24%
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	550,00 €	550,00 €	0,00%
Chap. 77	Produits spécifiques	150,00 €	150,00 €	0,00%
Total des recettes réelles		469 900,00 €	486 300,00 €	3,49%
Chap. 042	Opération d'ordre entre section	-	-	-
Total des recettes d'ordre		0,00 €	0,00 €	-
Chap. 002	Résultat reporté ou anticipé	19 807,02 €	41 028,92 €	107,14%
Total des recettes de fonctionnement		489 707,02 €	527 328,92 €	7,68%

70 – Produits des services du domaine :

Nous notons une légère hausse des produits des services de 1,54% (224 600€ en 2025 contre 221 200€ en 2024). Les prévisions budgétaires ont été ajustées en fonction des recettes perçues en 2024 et prennent en compte la hausse des tarifs de restauration scolaire.

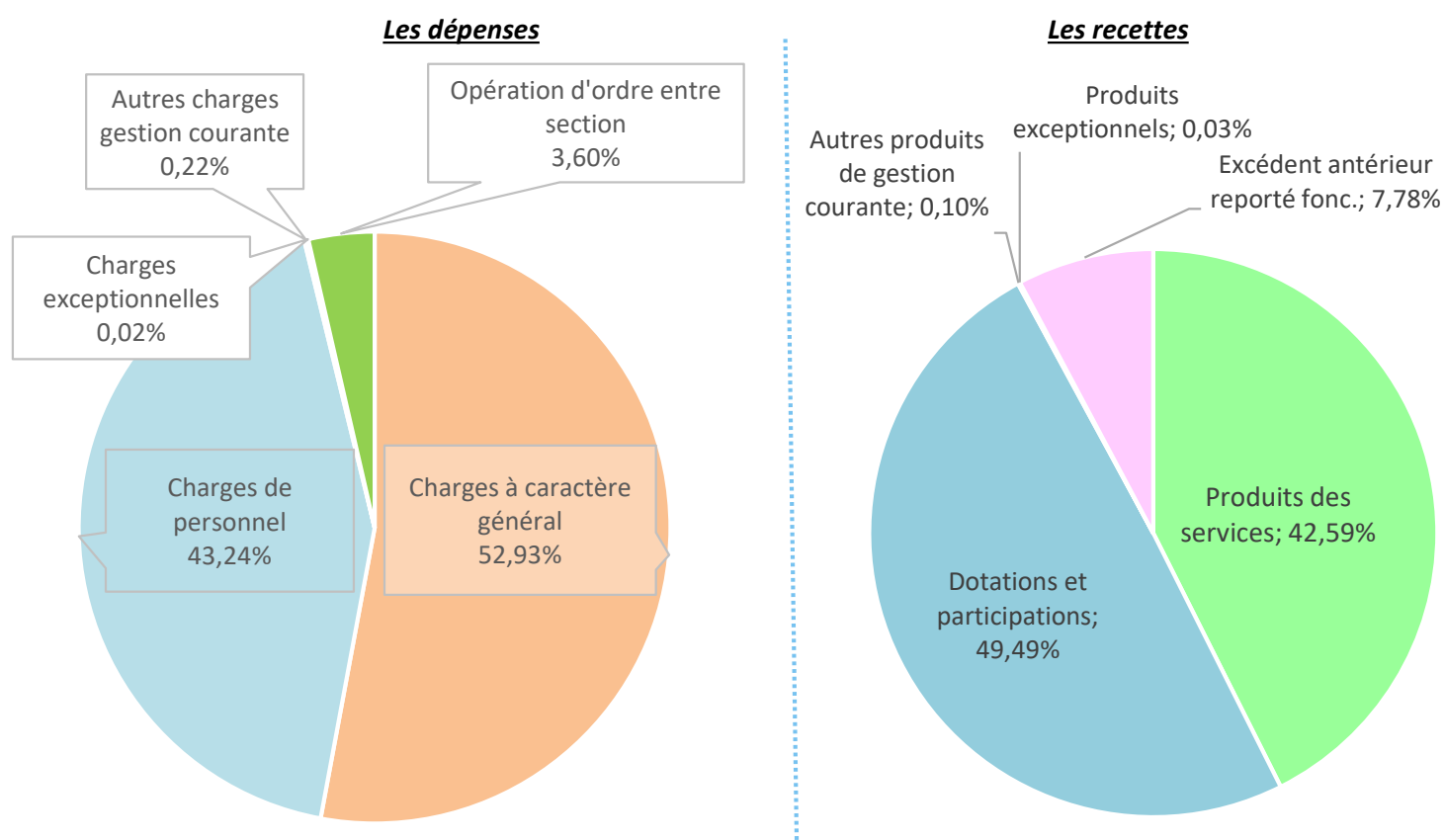
74 – Dotations et participations :

La subvention communale augmente de 13 000€ entre 2024 et 2025 (248 000€ pour 2024 contre 261 000€ en 2025 soit une hausse de 5,24%). Cette augmentation permet de prendre en compte la hausse du coût du personnel supporté par la Caisse des Ecoles.

75 – Autres produits de gestion courante et 77 – Produits exceptionnels :

Une grande partie des « Produits exceptionnels » comptabilisés en M14 sur le chapitre 77 se trouvent désormais en M57 sur le chapitre 75.

C) REPRESENTATION GRAPHIQUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



4) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets et acquisitions de la Caisse des Ecoles à moyen ou long terme et contribue à l'accroissement de son patrimoine.

Le budget d'investissement regroupe :

- ✚ **En recettes** : principalement le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajouté (FCTVA)
- ✚ **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Caisse des Ecoles. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de matériels divers pour les écoles et le restaurant scolaire et du matériel professionnel du restaurant scolaire.

A) Les dépenses d'investissement

Les prévisions de dépenses d'investissement ont été estimées à 55 766,11€ pour 2025 contre 50 227,59€ en 2024 (soit une hausse de 11,03%).

Les dépenses réelles estimées pour 2025 sont en hausse de 11,03% soit 55 766,11 € contre 50 227,59€ en 2024.

Dépenses d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation
Chap. 21	Immobilisations corporelles	50 227,59 €	55 766,11 €	11,03%
Total des dépenses réelles		50 227,59 €	55 766,11 €	11,03%
Chap. 040	Op. d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	-
Total des dépenses d'ordre		0,00 €	0,00 €	-
Chap. 21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	-
Total des restes à réaliser (report)		0,00 €	0,00 €	-
Total des dépenses d'investissement		50 227,59 €	55 766,11 €	11,03%

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » est approvisionné pour des éventuels achats de mobilier, de matériels informatiques et de matériels professionnels pour le restaurant scolaire.

B) Les recettes d'investissement

Les prévisions de recettes d'investissement ont été estimées à 55 766,11 € pour 2025 contre 50 227,59€ en 2024 (soit une hausse de 11,03%).

Les recettes réelles estimées sont en baisse de 23,90% soit 1 522€ en 2025 contre 2 000€ en 2024.

Recettes d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation
Chap. 10	Dotations fonds divers	2 000,00 €	1 522,00 €	-23,90%
Total des recettes réelles		2 000,00 €	1 522,00 €	-23,90%
Chap. 040	Op. d'ordre de transfert entre section	18 000,00 €	19 000,00 €	5,56%
Total des recettes d'ordre		18 000,00 €	19 000,00 €	5,56%
Chap. 001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	30 227,59 €	35 244,11 €	16,60%
Total des recettes d'investissement		50 227,59 €	55 766,11 €	11,03%

10 - Dotations et fonds divers :

Le chapitre 10 « Dotations et fonds divers » comprend uniquement le versement du F.C.T.V.A. 2025 sur les dépenses d'investissement engagées en 2023, soit 1 522€ (contre 2 000€ budgétés en 2024).

Le budget de la Caisse des Ecoles n'a pas de dette et ne prévoit pas d'emprunt pour l'année 2025.

Représentation graphique des dépenses et des recettes réelles du BP 2025

